



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 18 avril 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2011
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant un crédit complémentaire de CHF 320'000.- pour l'Ancienne Mairie
 - 4.2 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant la signalétique des emplacements communaux
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 320'000.- relatif à la rénovation de l'Ancienne Mairie
 - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- relatif à la signalétique des emplacements communaux
6. Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Présentation des comptes de l'exercice 2010
 - 6.2 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation "Les Aînés", de l'exercice 2010
 - 6.3 Présentation des comptes et du rapport de gestion de l'Association de l'EMS de la Résidence de Saconnay, de l'exercice 2010
 - 6.4 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement, de l'exercice 2010
 - 6.5 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance, de l'exercice 2010
 - 6.6 Présentation des comptes 2010 de l'OPC Valavran (Groupement intercommunal de protection civile de Valavran)
 - 6.7 Présentation des comptes 2009 du SIACG (Service informatique de l'Association des communes genevoises)
 - 6.8 Présentation des comptes 2009 du CIDEC (Centre intercommunal des déchets carnés)
 - 6.9 Présentation des comptes 2009 du GIAP (Groupement intercommunal des activités parascolaires)
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers
14. Huis clos :
 - Naturalisations : 8 dossiers
 - Approbation du PV de la séance du 31 janvier 2011 des Co. réunies Bâtiments et culture

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Natacha BOUCHARB (VERTS)- Laurence BURKHALTER, Vice-présidente (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET, Présidente (PDC)- Laurent JIMAJA (VERTS) -Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - M. Ivan MANOLA (LIB) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Michel POMATTO, Secrétaire (PS) - Calin SCHIAU (PAS) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Arthur PLEE, Maire

M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président

Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Excusés :

Mme Anthony GIORGETTA (PS) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Eric PORTIER (GAG)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général

M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique

Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

La Présidente ouvre la séance à 20h10 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

Une minute de silence est respectée en mémoire de Madame Crisandra SCHIAU (maman de Calin SCHIAU) et de Madame Denise MAMIN (maman de Dominique, employé communal et belle-maman de Mme Francine MAMIN-TISSOT).

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 MARS 2011

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le bureau tient à remercier tous les candidats qui se sont lancés dans la course à l'exécutif et félicite les élus. Il est en pensée avec ceux qui ne l'ont pas été.

Résultats de la course de Bernex, qui a eu lieu le 16 avril : M. FAVRE est arrivé 14^e, M. STEINER 28^e et M. ECKERT 33^e.

Courriers

Une pétition adressée au Conseil municipal étant arrivée après l'envoi de l'ordre du jour, elle sera traitée à la séance du mois de mai.

Mme JEANDET fait un résumé du courrier de l'ACG adressé aux présidents des Conseils municipaux, qui fait suite à la loi conférant le statut de droit public à l'Association des communes genevoises (*annexe 1*).

Une première décision de l'assemblée du 23 mars 2011 de l'ACG peut être soumise au droit de veto. Il s'agit de la poursuite du développement du réseau informatique inter-administrations genevoises (RIAG). A priori, cette décision ne devrait pas susciter d'opposition de la part du Conseil municipal. Mme BURKHALTER donne lecture de cette décision (*annexe 2*).

M. ECKERT remarque que l'ensemble des communes mentionnées ne sont pas à plaindre fiscalement parlant. Il aimerait bien avoir un plan de financement plus complet. Il serait intéressant d'avoir une évaluation totale des coûts et de savoir qui participe et pour combien à cette opération, pour pouvoir se prononcer de façon convenable.

La Présidente répond qu'il n'y a pas d'autres informations que celles qui figurent sur le courrier en question.

Mme BURKHALTER donne lecture du courrier de Mme GERDIL du 6 avril 2011, concernant un article de la COTMEC sur l'orientation des tombes au cimetière du Blanché (*annexe 3*).

M. POMATTO donne lecture du courrier de M. AGOSTINETTI du 5 avril 2011 concernant la résiliation de la convention de prêt d'un local communal (*annexe 4*).

M. PLEE explique que M. AGOSTINETTI occupe depuis plus de trente ans ce local, pour un loyer dérisoire de CHF 100.- par mois. Pendant plus de vingt ans, le loyer était de CHF 10.- par mois. Dans ces cas-là, il faut forcer les gens à partager les locaux. Il a paru nécessaire de remettre en cause l'âge des locataires, car ces locaux sont destinés en premier lieu aux jeunes. Il a pris contact avec ce Monsieur pour fixer un rendez-vous. Il semblerait que ce dernier soit prêt maintenant à partager le local avec un autre groupe.

La Présidente informe que la copie du courrier que M. Daniel TISSOT a envoyé au Département se trouve sur CM Net. Cependant, elle n'en donnera pas lecture étant donné que ce courrier n'est pas adressé au Conseil municipal (*annexe 8*).

Représentations :

- Fête du Pommier
- Inauguration de l'exposition Artisanat

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. PLEE :

M. PLEE présente à l'écran quelques photos de sites de la commune, qui ont été rendus plus conviviales pour la population :

Parc du Château – Campagne du Jonc : une bonne partie de la population respecte les règles en utilisant les emplacements bétonnés destinés aux grills. Cependant, notamment le soir, certaines personnes ne sont pas respectueuses. Il a donc été décidé que les APM intensifieront leurs patrouilles le soir et verbaliseront les infractions.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 avril 2011

Allée du Château : des tilleuls ont été replantés le long de l'allée et le service des parcs a ensemencé une prairie fleurie sous les tilleuls.

Cimetière du Blanché : des travaux ont été entrepris pour remettre le cimetière en état. Le chemin a été refait et beaucoup d'arbustes ont été plantés. Un arrosage automatique a été installé.

Le talus en friche près du Jardin du Souvenir a été totalement nettoyé et clôturé. Concernant le sol, un lierre tapissant a été planté, le tout étant arrosé automatiquement.

Un petit édicule en mélèze a été construit pour les services des parcs et de la voirie afin qu'ils puissent y stocker leur matériel.

Le cimetière a maintenant une allure correcte mais il y aura encore des aménagements à y faire.

M. PLEE présente les statistiques du SIS pour l'année 2010 (*annexe 5*).

Police municipale : les agents se déplacent beaucoup plus à vélo. Pour le mois de mai, les APM interviendront tous les jours sur les éco-points et amenderont les contrevenants. Ils patrouilleront en soirée et la journée dans les parcs. Ils seront présents aux abords des écoles et dans les secteurs « villas » pour la prévention des cambriolages. Dans le secteur du Pommier, les APM contrôleront le stationnement et séviront si des voitures sont stationnées sur les trottoirs, de même que dans le secteur de l'Ancienne-Route. Les entreprises de sécurité privées seront également plus présentes dans les parcs.

M. EYA NCHAMA aimerait savoir si la commune emploie la police privée.

M. PLEE répond par l'affirmative, vu que les APM ne travaillent pas toute la nuit et sur toutes les zones sensibles de la commune. Deux compagnies de sécurité privée sont employées.

Mme GIROD demande si les caméras de surveillance jouent un rôle dans la surveillance des éco-points.

M. PLEE explique qu'elles ont permis d'identifier un certain nombre de contrevenants.

Espace 2011, du 17 au 19 mai : des hélicoptères atterriront le premier jour et décolleront le dernier jour de l'exposition.

Ancienne Mairie : une séance de maître de l'ouvrage a eu lieu dernièrement, la fin du chantier étant prévue à la fin du mois de mai. Les enseignants ont fait une première visite de l'école et sont satisfaits de ce qu'ils ont vu. Une deuxième séance sera organisée à leur intention pour parler du déménagement. Des arbres en mauvais état ont été abattus dans le préau et seront replantés prochainement.

Ecole Place : la Commission des bâtiments a eu l'occasion d'examiner les plans, le planning des travaux et le devis général pour la rénovation lourde de cette école, qui répondra ensuite au label Minergie. Une présentation sera faite lors du prochain Conseil municipal.

Jardin des Burgondes : la place de jeux des enfants a été agrandie et des pavés ont été posés autour de la pataugeoire, dont le revêtement a été rénové.

Communications de Mme BÖHLER :

Personnel communal : le 2 mai prochain, Madame Isabelle ISSOM, agente de police municipale et Madame Annicka JOYE, responsable culture, sports et manifestations, débiteront leurs activités.

Mérites saconnésiens : les mérites 2010 seront décernés à M. Yannick RENGGLI, entraîneur et coach de curling ainsi qu'aux Tambours du Lion.

Résolution du Conseil municipal concernant le Programme d'accès aux soins : les propositions de modifications du règlement d'application de la loi ont été reçues aujourd'hui. L'intervention du Conseil municipal a porté ses fruits puisque dans le nouveau projet, la personne âgée et/ou ses proches auront le choix du type de prestations et des soins à domicile et/ou séjours de courte durée en unité d'accueil temporaire de répits et/ou accueil en foyer de jour et/ou appartement dans un immeuble avec encadrement pour personnes âgées ou séjour de longue durée en EMS. Ils auront le choix de l'institution, pour autant que les fonctionnalités du bâtiment et les spécificités d'accueil de l'établissement le permettent.

Geneva-Arena : Mme BÖHLER donne lecture d'un courrier de Geneva-Arena (*annexe 6*), concernant le prêt de la commune. La commune va donc être remboursée très prochainement d'un montant de CHF 275'000.-.

Culture : le 5 mai prochain aura lieu le vernissage de l'exposition organisée avec la Mission de la Pologne, dans le cadre de la quinzaine culturelle. Le 13 mai, un spectacle « bel canto » se déroulera à la salle communale.

Résidence de Saconnay : l'EMS a un nouveau site Internet : www.saconnay.ch. Ce site interactif contient beaucoup d'informations. Le nouveau logo sera dévoilé le 1^{er} octobre 2011, lors de la fête du 20^e anniversaire de la Résidence.

AIG : Mme Böhler présente le nouveau logo de l'Aéroport International de Genève, qui se trouvera sur les maillots des Lions de Genève.

Communications de M. COMTE :

Urbanisme : le Conseil administratif a réitéré son opposition au plan localisé de quartier n° 29408 qui concerne les Crêts-de-Pregny. En effet, la commune souhaite que le chemin des Geais fasse partie du PLQ de telle manière que les dispositions liées à l'affectation en mobilité douce de ce chemin soient entérinées et confirmées dans le cadre de ce PLQ.

PACA de synthèse « Genève-St-Genis-Gex » : suite à la présentation faite par Mme PRESSEVOT, le Conseil administratif a émis quelques remarques et a fait part de ses soucis sur ces projets d'avenir, de manière à préserver la meilleure qualité de vie possible sur la commune.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 avril 2011

La première séance du comité de pilotage concernant le projet stratégique de développement « Genève-Voltaire » a eu lieu dernièrement, en présence de M. Mark MULLER et de représentants des autorités françaises. Il a été décidé des procédures qui doivent être conduites pour trouver des mandataires dans le cadre d'une démarche de marché public compatible entre la France et la Suisse. Le mandataire devrait être connu à la fin de l'été ou en automne.

Mobilité douce : chaque groupe qui a participé à la dernière séance de la Commission routes, circulation, mobilité a reçu un récapitulatif illustré sur la trentaine de mesures discutées, prises et réalisées dans le cadre de la mobilité douce.

Noctambus : la ligne N3 (Gardiol-Crêts-de-Champel) a connu une augmentation de 10 % avec 39'400 passagers transportés. La ligne N5 (Palexpo-Hôpital) a augmenté de 7 % en transportant 16'400 passagers.

Routes : le Conseil administratif a répondu à la lettre de M. et Mme PORTIER, lue lors du dernier Conseil municipal (*annexe 7*).

La DGM a entamé une nouvelle enquête sur les déplacements transfrontaliers, qui a été menée en parallèle entre les autorités suisses et françaises aux frontières du canton, et notamment sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex. Les résultats de cette enquête seront donnés au Conseil municipal dès que possible.

Le Conseil administratif a demandé, d'entente avec la DGM, des mesures d'aménagement de sécurité sur le contresens cyclable qui descend le chemin Attenville, au tournant situé au carrefour avec le chemin Bonvent. En effet, la visibilité à cet endroit n'est pas bonne et il y aura un marquage au sol pour sécuriser ce tronçon.

Assainissement : 92 propriétaires concernés ont participé à une séance pour le projet de mise en séparatif et l'assainissement du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales dans les quartiers Jonc-Préjins-Métairie. Des séances réunissant des propriétaires des différents secteurs seront encore organisées à la rentrée.

Agenda 21 – développement durable : avec la collaboration de la Fondation européenne pour le développement durable des régions (FEDDRE) et l'Association des communes genevoises (ACG), les travaux pour une thermographie aérienne de l'ensemble du territoire cantonal a eu lieu en mars dernier. Les résultats de cette importante étude seront communiqués au Conseil municipal.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

4.1 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant un crédit complémentaire de CHF 320'000.- pour l'Ancienne Mairie

M. FAVRE, Rapporteur a.i., donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant la signalétique des emplacements communaux

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

5. PROJETS DE DELIBERATION :

5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 320'000.- relatif à la rénovation de l'Ancienne Mairie

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme GIROD ne comprend pas comment le Conseil municipal peut voter un crédit pour des travaux qui ont déjà été effectués.

M. COMTE explique que la Commission des bâtiments en a abondamment parlé. Les travaux ont été conduits au moment du chantier. S'il avait fallu faire voter les crédits avant de réaliser les travaux, le chantier aurait été stoppé à trois reprises. Le Conseil municipal en a été informé lors de ses différentes séances.

Mme GIROD aimerait savoir combien ont coûté les travaux d'écobiologie.

M. COMTE répond qu'il faut que Mme GIROD s'adresse à la représentante de sa fraction dans la Commission des bâtiments qui a tous les documents détaillés.

M. POMATTO confirme que la Commission a reçu des documents complets. Concernant l'écobiologie, c'est une demande de la Commission au départ du projet, demande qui n'avait pas été introduite dans le budget initial. A chaque rénovation ou construction, la Commission fait attention aux matériaux employés, surtout lorsque les locaux sont destinés à des enfants.

Après une longue discussion sur la formulation du point 1 de la délibération, il est proposé de remplacer le verbe « réaliser » par le verbe « valider » ou le verbe « constater ».

La Présidente met au vote ces propositions : valider = 13 oui / constater = 5 oui.

Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par

17 « oui » et 4 abstentions,

1. *de valider les travaux complémentaires relatifs à l'intégration d'un agrandissement du sous-sol, de la géothermie et de l'écobiologie,*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 320'000.- au Conseil administratif,*
3. *de comptabiliser la dépense de CHF 320'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif,*
4. *d'amortir la dépense de CHF 320'000.- qui figurera sous le poste 08.331 du budget de fonctionnement, selon les modalités prévues dans la délibération du 15 juin 2009 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'715'000.- pour la rénovation de l'Ancienne Mairie,*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 320'000.-.*

5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- relatif à la signalétique des emplacements communaux

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres.

M. COMTE rappelle que ce projet date de la fin de l'année 2008 et a été vu plusieurs fois par la Commission de l'urbanisme. Il répond à l'objectif d'améliorer l'ensemble de la signalisation pour les espaces communaux et les équipements publics communaux (bâtiments et parcs).

Chaque équipement public communal sera explicité de la même manière, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, le but étant qu'il y ait une certaine uniformité et une simplification de la qualité de l'espace public.

Mme GIROD constate que 17 totems à CHF 150'000.- cela revient CHF 8'823.- par totem. Elle trouve dommage qu'il n'y ait pas plus d'informations sur ces panneaux. Dans les autres communes, il y a plus d'informations.

M. ORSINI relève que le prestataire qui a fait toute la recherche d'identité visuelle se paie aussi par cet achat. Il y a un coût fixe qui correspond à ce que la commune paierait à une agence en recherche d'identité visuelle et d'ergonomie et il y a le coût de production.

M. COMTE relève qu'il y a plus de totems que ce que mentionne Madame GIROD. Le montant comprend la fabrication, la mise en place, la conception etc. ainsi que l'enlèvement de tous les panneaux existants avec leur fondation.

La parole n'étant plus demandée, M. POMATTO donne lecture de la délibération :

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par

21 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de procéder à la fourniture et pose de panneaux signalétiques,*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 150'000.- au Conseil administratif,*
3. *de comptabiliser la dépense de CHF 150'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif,*
4. *d'amortir la dépense de CHF 150'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront sous le poste 08.331 du budget de fonctionnement,*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 150'000.-.*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :

- 6.1 Présentation des comptes de l'exercice 2010
- 6.2 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation "Les Aînés", de l'exercice 2010
- 6.3 Présentation des comptes et du rapport de gestion de l'Association de l'EMS de la Résidence de Saconnay, de l'exercice 2010

- 6.4 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement, de l'exercice 2010
- 6.5 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance, de l'exercice 2010
- 6.6 Présentation des comptes 2010 de l'OPC Valavran (Groupement intercommunal de protection civile de Valavran)
- 6.7 Présentation des comptes 2009 du SIACG (Service informatique de l'Association des communes genevoises)
- 6.8 Présentation des comptes 2009 du CIDEDEC (Centre intercommunal des déchets carnés)
- 6.9 Présentation des comptes 2009 du GIAP (Groupement intercommunal des activités parascolaires)

Mme BÖHLER présente à l'écran et commente les tableaux relatifs aux comptes 2010 (*annexe 9*). Les comptes présentent un revenu en baisse d'un million de francs, ce qui amène à une perte de CHF 66'000.- au lieu des CHF 44'000.- prévus en boni au budget. Les chiffres seront étudiés en détail en Commission des finances.

M. ECKERT demande si la Commission pourra se pencher sur la position de la commune concernant la Taxe professionnelle.

Mme BÖHLER explique que le sujet est particulièrement dense. M. HILLER est venu faire une présentation magistrale à l'ACG mais il faut en savoir beaucoup plus avant de commencer à se prononcer sur des choses qui sont pour le moment très mouvantes. De plus, il n'y a pas que les communes et le canton qui sont concernés, mais également la Confédération.

M. STEINER souligne que sur un budget de 33 millions, il y a une différence de CHF 100'000.-. C'est d'une précision chirurgicale et il tient à le souligner.

M. POMATTO demande si la semaine « sans avion » d'avril 2010 en raison du nuage de cendres a eu une influence négative sur les chiffres.

Mme BÖHLER indique que les mauvais chiffres sont en partie dus à la crise économique, au volcan, à la neige etc. Cependant, l'aéroport a fait un boni de 49 millions de francs. Quand elle parle des chiffres de l'aéroport, elle entend les commerces, qui paient une redevance à l'aéroport. En 2009, il y a eu une très forte baisse. Par contre en 2010, il y a une forte augmentation.

Elle rappelle que les impôts qui sont payés tout au long de l'année 2010 et qui figurent dans les comptes 2010 sont basés sur les revenus des gens en 2009. Les comptes 2010 des entreprises de l'aéroport sont très bons. La commune devrait donc voir de très bons chiffres l'année prochaine.

A la question de M. EYA NCHAMA, Mme BÖHLER confirme que la commune ne touche aucun impôt de l'aéroport. Ce dernier ne paie qu'au canton. De même que Palexpo.

M. MARGUET félicite le Conseil administratif pour la gestion de l'année 2010 car c'est toujours très difficile de se fier et de travailler sur la base des chiffres donnés par le Département des finances.

Les comptes sont renvoyés, à l'unanimité des membres présents, en Commission des finances pour étude.

Autres propositions :

M. COMTE présente deux projets de construction nécessitant des dérogations à 0,33 au chemin Sarasin et au chemin Bonvent. Il propose la réunion de la Commission de l'urbanisme afin de les étudier.

M. PLEE fait un récapitulatif des séances de Commissions prévues :

- Ma 10 mai, 18h30 – Commission des bâtiments et emplacements communaux (implantation de nouveaux courts de tennis au CSB, bilan du travail sur les fiches techniques des bâtiments effectué à l'aide du logiciel Epicure).
- Ma 10 mai, 20h30 – Commission de l'urbanisme (dossiers de construction chemins Sarasin et Bonvent).
- Lu 23 mai, 18h30 – Commission de l'environnement (bilan de législature, zone du Marais).
- Lu 23 mai, 20h30 – Commission routes, circulation, mobilité (Crêts-de-Pregny).
- Ma 24 mai, 18h30 – Commission de l'urbanisme (parc du Pommier, zone de détente)
- Lundi 30 mai, 18h30 – Groupe Agenda 21
- Ma 31 mai, 18h30 – Commission sécurité, police (retour des APM concernant leurs nouvelles prérogatives – indemnités aux sapeurs-pompiers).

M. POMATTO constate que la Commission sécurité, police du 31 mai est fixée une fois de plus lors de la Fête des Voisins.

M. PLEE remarque que le Conseil administratif en est conscient mais qu'il n'y a pas d'autres dates disponibles.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX :

M. COMTE informe que le Conseil administratif a demandé par écrit à M. Mark MULLER un exemplaire des plans à jour qui définissent les ouvrages relatifs à la route des Nations.

M. COMTE indique que le Conseil administratif a relancé l'Office fédéral des routes pour qu'il lui fasse parvenir une copie des études qui affirmaient que la jonction autoroutière telle que dessinée à ce jour semble parfaitement convenir. La commune n'en est pas convaincue, d'où cette demande.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de Mme BURKHALTER concernant l'utilisation du parking Colombelle durant le salon de l'automobile : M. PLEE explique que ce parking est séparé en deux parties. Le premier niveau est public et contrôlé par un horodateur, le deuxième niveau est sur sa première partie réservé aux employés du CVHS. La partie du fond est louée à l'entreprise Auto-Rallye, d'où la présence des véhicules sans plaques sur cette zone de stationnement. Le Conseil administratif regrette que quelques voitures non-autorisées se soient garées au deuxième niveau. Il s'agit d'une gêne tout à fait temporaire et exceptionnelle.

Propositions de Mme AMMANE et de M. PORTIER concernant la phase des feux piétons à la place de Carantec : M. PLEE rappelle qu'une étude a été mandatée par la ville du Grand-Saconnex auprès d'un bureau d'ingénieurs pour plusieurs milliers de francs. Cette étude avait conclu à un temps de feu vert tout à fait aux normes en fonction de la taille du franchissement à effectuer. Malgré cela, diverses mesures dont l'élargissement de l'îlot central, ainsi que la pose d'un radar feu vitesse, ont été entreprises en 2010. Le Conseil administratif est cependant prêt à faire venir un expert en matière de circulation à la Commission Route, circulation, mobilité, afin de présenter la situation de ce carrefour.

Proposition de Mme MOTTET de mieux signaler le passage du bus sur le passage piéton entre la place de Carantec et l'Auberge du Grand-Saconnex : M. PLEE relève que la signalisation en place à cet endroit est en accord avec la Loi sur la circulation routière (LCR). Les faits décrits par Mme MOTTET sont sans doute bien réels. Cependant, la visibilité à cet endroit est dégagée et jusqu'à maintenant, bien heureusement, il n'y a jamais eu à déplorer un quelconque accident. Lorsque l'expert viendra devant la Commission Routes, circulation, mobilité, ce sujet pourra également être abordé avec lui.

Proposition de M. POMATTO concernant le stationnement de véhicules sur les trottoirs et les places « handicapé » au Pommier : M. PLEE rappelle que les APM ont ces problèmes à l'ordre du jour dans leur planning du mois de mai et vont intervenir très régulièrement.

Proposition de M. JIMAJA de mettre en zone « 20 » et à sens unique les rues du quartier du Pommier : M. COMTE explique que les aménagements inhérents à une zone de rencontre à 20 km/h rendraient tout simplement impossible le passage des transports publics. De plus, les zones de rencontre ne tolèrent aucun passage-piéton, ce qui semble impensable devant une école. Enfin, en zone 20 km/h, les piétons sont absolument prioritaires, ce qui fait que les TPG seraient sans doute totalement opposés à une telle mesure, puisque les bus devraient s'arrêter chaque fois pour laisser passer les piétons, où qu'ils se situent.

Quant à la mise en sens unique de la rue Sonnex, elle avait été étudiée lors de sa création mais on y avait renoncé. Une telle mesure ne ferait que rallonger les parcours des habitants et créerait plus de nuisances. Elle amènera aussi sans doute à augmenter la vitesse des véhicules dans le quartier.

Cela étant, la vitesse des véhicules est trop élevée dans ce quartier et ce sujet sera repris au sein de la commission Routes, circulation, mobilité.

Motion pour un cours de conduite cycliste au Grand-Saconnex : Mme BÖHLER explique que l'organisation d'un tel cours était prévu par la commune pour le samedi 28 mai, en synergie avec la matinée Coup de balai. Malheureusement, l'association de parents d'élèves avait décidé d'organiser le même jour un cours cycliste pour enfants, de l'autre côté de la commune, sans tenir compte de l'agenda communal. Par gain de paix, le Conseil administratif a donc décidé de reporter son cours à l'intention des adultes, qui sera organisé avec l'association Pro Vélo à une date ultérieure.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Concernant le quartier de la Tour, M. CUDRE aimerait savoir ce que va faire le Conseil administratif contre les gens qui utilisent le terrain de football après 22h. Régulièrement, des footballeurs utilisent ce terrain largement après 22h, pour ne pas dire toute la nuit.

M. PLEE rappelle que l'utilisation des zones de jeux a été fixée jusqu'à 21h00. Les patrouilles nocturnes de polices privées sont intensifiées. Il semblerait que cela ne soit pas suffisamment efficace, car les jeunes se déplacent à l'arrivée des agents et reviennent une fois qu'ils sont partis. Il va en parler avec les APM et le Conseil administratif devra prendre une grande décision si jamais la surveillance intensifiée de ces lieux ne suffit pas. Il sera peut-être forcé de modifier l'allure de ces lieux, pas forcément en bien, comme c'est le cas à la place de jeux de la rue Giacometti, qui ressemble davantage à une cage qu'à une place de jeux pour enfants.

M. CUDRE demande si la commune a encore les moyens de mettre de la graisse sur les engins de fitness en plein air pour qu'ils fassent moins de bruit. Aucun entretien n'est fait.

M. PLEE relève que ce problème peut être résolu rapidement par les services concernés.

M. CUDRE remarque que la police cantonale fait bien son travail. Elle passe régulièrement dans le quartier mais les policiers descendent rarement de voiture quand ils font le tour du chemin François-Lehmann. Ils descendent de temps en temps pour mettre une amende (lui-même en a reçu une lorsqu'un véhicule était stationné sur sa place privée et qu'il a dû garer sa voiture ailleurs). Par contre, il n'a jamais vu la police cantonale dans le parc de la Tour. Il a entendu ce soir que les APM allaient se focaliser sur les éco-points, les barbecues, les déjections de chiens, y compris le stationnement. Ils devraient peut-être aussi se focaliser sur le fait que régulièrement durant les week-ends, il y a des gens qui se réunissent sur le haut du quartier de la Tour, pendant la nuit et qui font un bruit incroyable.

De plus, une maman lui a rapporté qu'il y a des seringues qui traînent aux abords du parc des enfants. C'est très grave et il demande au Conseil administratif ce qu'il va faire pour remédier à cet état de fait.

M. PLEE transmettra la remarque de M. CUDRE à la police cantonale. Concernant les seringues aux alentours des parcs pour enfants, il faudra prendre des mesures. Un nettoyage plus intensif aura lieu au début de chaque journée. M. PLEE doute cependant que cela sera suffisant et il faudra en débattre au sein du Conseil administratif ou en Commission.

Mme BÖHLER rappelle que si quelqu'un voit une telle chose, il faut le signaler tout de suite à la police municipale et surtout ne pas ramasser les seringues.

M. ECKERT a été intrigué par l'article du dernier GSI faisant part de l'état de l'eau des fontaines communales, déclarées non-potable. Il demande si le problème est d'origine bactériologique ou chimique. Il suggère de résoudre ce problème le plus rapidement possible, notamment dans les zones où les enfants jouent pour qu'ils puissent avoir de l'eau potable.

M. PLEE explique que la qualité de l'eau des fontaines n'a en rien changé. Simplement de nouvelles normes sont arrivées et il faudra installer des vannes spéciales, qui coûtent extrêmement cher. Une étude va être menée par le service technique pour voir dans quelle mesure le changement des vannes peut être fait d'un seul coup ou s'il faut le faire par étapes.

M. ECKERT demande si l'eau des fontaines est la même que celle qu'on trouve dans les ménages.

M. PLEE répond par l'affirmative.

M. ECKERT est étonné qu'on puisse en boire à la maison et pas aux fontaines.

M. FAVRE explique que la conduite d'eau potable en lien avec un bâtiment et la distance avec la fontaine forme un bras mort. Si la fontaine n'est pas utilisée, l'eau peut stagner dans le bras mort et le premier utilisateur a de l'eau qui est restée plusieurs jours dans le tuyau. Il s'agit de nouvelles normes SIG pour se couvrir de tout danger.

M. STEINER pense qu'il faut demander aux SIG d'étayer leur décision et leurs arguments afin de comprendre pourquoi, de façon à ce qu'on puisse éventuellement corriger le problème. Si une fontaine coule en permanence, il ne devrait pas y avoir de problème.

M. PLEE relève que une fontaine qui coule en permanence gaspille énormément d'eau, d'où la présence de boutons poussoirs. C'est là que réside le problème.

M. STEINER connaît beaucoup de fontaines où il y a un petit filet d'eau qui coule pour l'économiser et si l'on appuie le bouton-poussoir, l'eau vient plus fort.

M. STEINER rebondit sur la question de M. CUDRE concernant l'Agora Espace. Celui-ci est accessible jusqu'à 21h et ensuite, les enfants vont être éjectés. Que vont faire ces enfants et où vont-ils aller ? C'est à ces questions qu'il faut donner des réponses.

M. POMATTO ayant eu l'occasion de se promener au Pommier, il a remarqué souvent des voitures arrêtées qui reculaient à hauteur du bus. De plus, les gens qui sortent du bus traversent devant ce dernier et les voitures qui arrivent, même en roulant très lentement, se retrouvent dans un virage avec un piéton qui débouche. Il faudrait quand même arriver, avec une signalétique ou un passage-piéton, à sécuriser cet endroit. L'arrêt de bus est vraiment mal placé à cet endroit.

Mme GIROD aimerait savoir la définition du Conseil administratif entre « bénévole » et « intervenant » pendant une fête.

Mme GIROD avait demandé à la mairie des papiers concernant le sondage fait en février. On lui a répondu qu'elle devait attendre les détails du GSI. Elle ne comprend pas pourquoi un Conseiller municipal qui demande quelque chose à la mairie ne peut pas avoir une réponse tout de suite.

Mme BÖHLER explique que les leçons de ce sondage ont été tirées la semaine dernière et l'article du GSI a été écrit à ce moment-là.

M. EYA NCHAMA aimerait savoir si la police privée coûte moins cher. La commune a engagé une agente de police municipale. Il demande si une police privée peut verbaliser contre quelqu'un. Quelles sont les bases juridiques ?

M. JIMAJA aimerait savoir s'il existe des toilettes publiques au Pommier.

Mme BÖHLER répond qu'il y en a à la promenade Rivoire.

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX : Néant.

11. MOTIONS : Néant.

12. RESOLUTIONS : Néant

13. COMMUNICATIONS ET DIVERS

M. FAVRE indique que la CCIT s'est réunie le mois passé et a traité la modification du règlement de cette Commission. Il n'a malheureusement pas reçu la maquette de refonte pour la présenter ce soir mais il espère pouvoir le faire au mois de mai. Ce projet devra être validé par le Conseil municipal. Dès qu'il le recevra, il le fera parvenir par mail aux Conseillers municipaux.

M. STEINER rappelle qu'il ne pourra pas se rendre à Carantec. Il avait prévu, avec M. JIMAJA, de faire une petite aubade « Brassens » dans l'avion. Cependant, pour montrer qu'il ne chante pas que du Brassens, il distribue une invitation du Chœur d'Avully dont il fait partie, qui donnera un spectacle en mai prochain.

M. ECKERT souhaite exprimer quelques opinions du groupe des Verts au sujet de la campagne électorale. En effet, le groupe a trouvé qu'un certain nombre d'actions étaient malvenues, que cela soit la manifestation au Pommier, qui était très « PLR » avec l'arrivée de M. MULLER, qui s'est en plus exprimé sur une votation qui aura lieu le 15 mai. Il était aussi malvenu - même s'il a toujours souhaité à l'intérieur du groupe Agenda 21 qu'il y ait de la communication - que le programme soit distribué 10 jours avant les élections avec la signature de M. COMTE. Cela aurait pu être distribué après les élections. Le travail important de ce groupe a été fait en commun et l'utilisation qui en a été faite par les partis de la droite était malvenue. Il signale ce soir que le groupe des Verts s'abstiendra de participer à la fin des travaux du groupe Agenda 21 pour cette législature.

M. POMATTO relève qu'il trouve dommage, comme il l'a déjà dit plusieurs fois, que l'unique députée de la commune du Grand-Saconnex ne soit pas invitée aux fêtes communales. Ce n'est pas de la faute des socialistes s'il n'y a personne d'autre à part une socialiste qui soit élue députée, mais on peut partir dans l'idée qu'un jour il y aura quelqu'un d'autre d'un autre parti. Il se permettra, à la prochaine législature, de faire une résolution à ce sujet.

M. JIMAJA n'a aucune envie de se plaindre ni de revenir sur ce qu'à déjà dit M. ECKERT et auquel il adhère. Mais il tient à rappeler, comme il l'a déjà fait à la suite de l'élection au Grand Conseil où il avait récolté le meilleur score de tous les candidats saconnésiens sur la commune alors même que les candidats de l'Entente avaient sciemment plagié le journal communal, qu'aux dernières élections, non seulement l'organisation ne s'est pas faite comme il le fallait, car c'est la Conseillère administrative qui a informé les candidats pour un scrutin où elle-même concourait alors que le responsable de l'organisation des élections est le Secrétaire général. Au titre de l'exemplarité à donner aux concitoyens, la politique doit être faite de façon élégante et respecter des règles presque chevaleresques et il faut permettre aux jeunes de s'impliquer en politique. Pour ce faire, il faut arrêter d'avoir des comportements qui font confondre le mot « politique » avec le mot « magouille ». Il en va de la crédibilité de la gestion de la chose publique. Il est content et fier de ce que son groupe a fait pendant ces élections, surtout au niveau du Conseil administratif, mais il a été très choqué d'un certain nombre de choses. Tout le monde doit faire l'effort de raisonner, d'analyser afin de savoir s'il est bien de continuer à avoir un taux d'abstention qui avoisine les 65 %. C'est une analyse en profondeur qu'il faut essayer de faire. Il y aura d'autres élections, il y aura d'autres manières de solliciter les concitoyens et si cela continue ainsi, nous n'aurons peut-être plus qu'un taux de participation de 10 %

14. HUIS CLOS

- Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2011 des Co. réunies Bâtiments et culture est approuvé par **14 oui et 4 abstentions**.

- Naturalisations :

6 dossiers sont approuvés par 21 « oui », soit à l'unanimité des membres présents.

1 dossier est approuvé par 13 « oui », 4 « non » et 4 abstentions.

1 dossier est refusé par 20 « non » et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 00h00.

Le Secrétaire

La Présidente

Michel POMATTO

Catherine JEANDET

Ann. ment.